

STAGES PRATIQUES DE REINSERTION

**Mettre à jour ses connaissances et se réappropriier
les techniques de soins**

Une offre proposée par :

Le Bureau des professions de la santé et
Le Centre d'information des professions santé-social (CiPS)

Objectifs de stage

- Permettre à l'infirmière d'exercer les actes de soins sous la supervision d'une personne de référence.
- Détecter ses besoins d'actualisation dans sa pratique des soins directs et indirects.
- Permettre de se réappropriier les techniques et les concepts de soins actuels, quel que soit le lieu : hôpital, CTR, EMS, CMS ou autre.
- Evaluer ses compétences professionnelles dans une institution de soins choisie en fonction de son projet professionnel.
- Reprendre confiance dans sa pratique professionnelle.

Organisation du stage

Dès que le choix d'une institution de soins est fait et afin de valider la possibilité de stage (période, durée, pourcentage d'activité), le Chargé de mission se met en contact avec la personne responsable des stages au sein de l'institution.

Le Chargé de mission propose alors à l'infirmière un nouveau rendez-vous au CiPS pour lui remettre les documents de stage.

L'infirmière prend ensuite contact avec le responsable du stage pour l'organisation pratique.

L'infirmière transmet au CiPS la fiche administrative (fiche rose) ainsi que le contrat de stage signé.

A la fin du stage, l'infirmière transmet au CiPS une copie de l'évaluation sommative, afin de procéder au règlement de l'indemnisation.

Modalités du stage

- Durée du stage : 30 jours effectifs au minimum (base horaire de 8h30), répartis entre 2-3 et 5 jours par semaine.
- 60 jours au maximum dans le même service ou possibilité d'un second stage de 30 jours dans une autre institution de soins.
- Indemnités de stage de Fr. 30.- par jour de stage et versées en fin de stage.
- Indemnisation forfaitaire de Fr. 2'000.- versée à l'institution de stage.

